

Non-versement de subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de subsides communaux aux écoles et ASBL communales

Depuis plusieurs années, la commune de Saint-Josse fonctionne presque en permanence sous le régime des douzièmes provisoires. Ce régime, qui devait rester une mesure exceptionnelle, est aujourd'hui devenu un mode de gestion récurrent. Or, cette pratique n'est pas sans conséquence : elle freine la capacité de la commune à libérer des fonds et affecte directement des politiques publiques essentielles.

Il apparaît en effet que des subsides venant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment ceux octroyés dans le cadre de la Procédure de Gestion et d'Accompagnement des Établissements en Difficulté (PGAED), n'ont pas été versés à nos écoles communales pour l'année 2024. Ces montants, pourtant affectés à des projets précis de soutien pédagogique, n'auraient pas été transmis, et la situation semble s'être prolongée en 2025, toujours en raison du régime budgétaire provisoire.

Parallèlement, des subsides communaux destinés à nos écoles mais aussi à certaines ASBL communales, telles que l'Agence Immobilière Sociale de Saint-Josse et l'Association interculturelle, sociale et sportive de Saint-Josse (AISSJ), n'auraient pas été versés ou l'auraient été avec de longs retards pour les exercices 2024 et 2025.

Ces blocages ont des conséquences lourdes sur des secteurs essentiels :

- L'enseignement, parce que les directions d'école ne disposent pas des moyens nécessaires pour répondre aux besoins pédagogiques et sociaux des élèves ;
- Le logement, car le retard dans les dotations à l'AIS affaiblit sa capacité à soutenir les ménages précarisés ;
- Et la culture, car les associations locales peinent à maintenir leurs activités sans garantie de financement.

Je souhaite donc que le Collège communal apporte des éclaircissements précis :

- La commune a-t-elle tardé à verser, en 2024, les subsides dus aux écoles et aux ASBL communales ?
- En fin d'exercice 2024, restait-il des montants impayés ?
- En 2025, la situation s'est-elle répétée ? Existe-t-il aujourd'hui des dettes de la commune envers ces structures ?
- Enfin, la commune a-t-elle conscience du risque de récupération des subsides par la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme cela s'était déjà produit en 2016, lorsque près de 200 000 euros avaient dû être remboursés en raison d'une mauvaise utilisation des fonds ?

Le maintien de ces retards de paiement, qu'ils soient liés aux douzièmes provisoires ou à un manque de trésorerie, met en péril la continuité des missions éducatives, sociales et culturelles de notre commune. Il est essentiel de connaître la situation exacte et les mesures prévues pour y remédier.